



PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

RAPPORT DE GESTION 2019

TABLE DES MATIERES

MESSAGE DU PRESIDENT	2
LA MISSION DE LA SOCIETE	3
RAPPORT DE LA DIRECTION	3
LA SOCIETE EN 2019	3
RAPPORT FINANCIER : ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019	6
RAPPORT FINANCIER : BILAN AU 31 DECEMBRE 2019	8
PROPOSITION RELATIVE A L'EMPLOI DU BENEFICE AU BILAN	9
RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION	10
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION	12

MESSAGE DU PRESIDENT



« *Le temps perdu ne se rattrape guère, le temps perdu ne se rattrape plus* », le refrain de la célèbre chanson de Barbara résume bien l'origine du résultat décevant de l'exercice 2019. Il n'a fallu que quelques contrats de locations signés plus tardivement que prévu, quelques lenteurs dans l'exécution d'un projet de rénovation et une poignée de dépenses imprévues pour que nos comptes affichent un solde négatif.

Cette perte de 198'000 F, survenant après une longue série de résultats positifs, n'a rien de grave. Elle constitue toutefois un avertissement salutaire dont notre entreprise doit tirer toutes les leçons. Elle vient confirmer que, depuis le transfert d'actifs de l'Etat aux PFEG SA, l'équilibre entre nos produits et nos charges est fragile. La charge d'intérêts du prêt consenti par l'Etat pour acquérir les anciens bâtiments de la Praille est en effet lourde à supporter. D'une part, parce que notre taux d'endettement sur ces actifs est très élevé, d'autre part parce que le taux d'intérêt fixé par l'Etat est deux fois supérieur à celui du marché.

En outre, la concurrence dans notre principal domaine d'activité, le stockage d'œuvres d'art, s'est renforcée tant au niveau national – les entrepôts douaniers ouverts – qu'au niveau international.

Le résultat médiocre de l'exercice 2019, a amené le Conseil d'administration à demander à la Direction d'améliorer la procédure d'élaboration budgétaire et de passer en revue toutes les postes de dépenses pour trouver un potentiel d'économies. Des réductions de charges substantielles ont pu être trouvées pour l'année 2020, sans compromettre la sécurité de nos installations, ni préjudicier l'efficacité des contrôles.

En fin de compte, ce petit accroc est tombé au bon moment, puisqu'il nous a permis d'anticiper des mesures que les conséquences économiques du COVID-19 nous auraient de toute façon obligés à prendre dans l'urgence. Notre modèle d'affaire basé sur des contrats de location de longue durée limite l'impact de la crise actuelle sur nos revenus, mais à moyen terme, nous sommes exposés au risque de défauts de paiements de certains de nos locataires.

Au chapitre des bonnes nouvelles, on relèvera que la mise en exploitation du bâtiment C400, dont la rénovation s'achève début 2021, va nous permettre d'augmenter nos revenus de location. Parallèlement nous continuons à rembourser nos emprunts bancaires à l'échéance sans avoir recours à de nouveau crédit, ce qui réduit d'autant nos charges d'intérêts. La mise aux normes énergétiques du bâtiment D nous permettra d'augmenter nos produits dans un avenir proche.

Tous ces investissements ont été et seront financés par nos fonds propres. Nous disposons en effet de liquidités très importantes (16 millions de francs) que nous ne souhaitons pas laisser sommeiller. D'autres projets immobiliers d'une toute autre envergure, sur lesquels nous travaillons depuis quelques années, risquent en revanche d'être retardés par les événements actuels et les incertitudes quant à l'affectation future des terrains non bâtis dont nous sommes superficiaires.

Pour conclure, je tiens à remercier notre Directeur général, qui quittera ses fonctions le 31 octobre 2020. Notre Conseil lui est très reconnaissant d'avoir accepté de repousser d'une année son droit à la retraite, ce qui nous a donné le temps de trouver une remplaçante possédant toutes les qualités pour lui succéder.

J'aimerais souligner l'ampleur du travail accompli par notre Directeur et son équipe avec le concours de mandataires compétents depuis son entrée en fonction le 1er janvier 2011. Citons tout d'abord la construction d'un nouveau bâtiment de stockage répondant aux normes de sécurité et de conservation les plus élevées et d'un immeuble de bureau répondant aux meilleurs standards énergétiques. Alain Decrausaz a également relevé avec succès deux grands défis : le durcissement de la régulation au niveau national et international et le transfert d'actifs, qui ont complètement transformé le modèle de gestion de l'entreprise. Sa conduite du changement a été marquée par la profonde humanité qui le caractérise ; il a su mettre en œuvre les adaptations nécessaires, dans le respect des collaborateurs, en conservant la très bonne ambiance de travail qui règne aux PFEG SA et l'attachement des collaborateurs à leur entreprise.

David Hiler, Président du Conseil d'administration

LA MISSION DE LA SOCIETE

La mission des Ports Francs et Entrepôts de Genève SA a été arrêtée comme suit par le Conseil d'administration :

« Les Ports Francs et Entrepôts de Genève SA servent l'économie genevoise par l'exploitation de zones franches dans le strict respect des législations nationales et internationales ».

« La Société exige le même comportement de ses clients et prend les mesures appropriées pour garantir un usage irréprochable de ses installations et services ».

« A cet égard, elle coopère activement avec les institutions politiques, administratives et judiciaires, en particulier l'administration des Douanes ».

« Pour assumer sa mission, la Société doit rester profitable ».

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les Ports Francs et Entrepôts de Genève enregistrent un chiffre d'affaires en diminution de 3,7 % malgré des efforts conséquents dans certains secteurs de leurs activités. Ce résultat décevant, allié à la perte d'une bonne partie des recettes du Grand Hangar, péjore l'ensemble des chiffres 2019. Ce manquement, principalement dû au secteur « location » n'a pas été compensé pour totalité par les excellents résultats des services « hors location ». En effet, la réservation de surfaces pour un gros projet de l'Etat a engendré un important manque à gagner « locatif ». De plus, la charge « impôt » que notre société n'attendait pas à ce niveau, accentue les mauvais résultats finaux.

Notre société a maintenu ses exigences administratives auprès des clients potentiels, très largement augmentées ces dernières années. Nous nous assurons ainsi du respect total et permanent des normes établies par la Confédération et les institutions internationales de contrôle.

A noter de très fortes demandes lors du dernier semestre, dans le cadre de la sortie de la Grande Bretagne de l'Union européenne (Brexit). Un nombre croissant de clients cherchent à se positionner physiquement en dehors de la zone de Londres.

Dans ce contexte, nous restons très attentifs à ces arrivées potentielles ne désirant pas courir à nouveau des risques

de réputation touchant l'image de notre société (32 refus en 2019).

Au niveau des installations et des prestations, nous avons répondu aux attentes de nos clients, tout en privilégiant le respect de notre qualité de service. Notre efficace réactivité nous a permis ainsi de trouver les solutions adéquates et de maintenir la performance de notre outil de travail.

Nous continuons à améliorer la sécurité de l'ensemble des sites, tout en répondant aux exigences sécuritaires, et douanières demandées par l'AFD. Nous attendons de nos clients un respect scrupuleux de toutes les réglementations douanières en ce qui concerne les acheminements des marchandises et les mouvements des personnes.

LA SOCIETE EN 2019

TRAVAUX ET PROJETS

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ex bâtiment administratif (C400), le Conseil d'administration et la Direction ont pris la décision de remettre ce bâtiment aux normes énergétiques actuelles et de finaliser une étude « pôle handicap » qui permet à certaines associations de nous rejoindre pour début de l'année 2021. A noter que dans le cadre des travaux de toitures, les Pveg équipent également le C400 de panneaux photovoltaïques.

Le chantier « photovoltaïque » des bâtiments A, B et C a largement avancé courant 2019 et la mise en service de la centrale est prévue pour février 2020.

En ce qui concerne le développement futur des activités sur la zone de « Tivoli », une étude complète a été organisée avec l'aide de la Commission des travaux. Ce projet principalement porté par des locations « hors douane » a dû toutefois prendre un peu de recul à la suite d'une demande au printemps dernier de l'Etat de Genève. En effet, notre actionnaire principal étudie le projet de repositionnement de la Voirie de la Ville de Genève sur une grande partie de la parcelle « TIVOLI ». Plusieurs réunions ont eu lieu et des décisions importantes devraient être prises courant 2020 notamment en ce qui concerne les accès à notre site et la sécurité liée à la présence du Silo de l'Etat.

En parallèle, nous continuons à étudier la construction de nouveaux dépôts afin d'exploiter hors douane des surfaces de qualité et répondant aux critères visant la sécurité des personnes et des produits entreposés, en parfaite concordance avec les exigences de l'ensemble de nos assureurs.

SECURITE

Depuis l'audit de sécurité (2018) la société continue d'activer et de réaliser son plan d'envergure sur l'ensemble de nos sites. La sécurité reste la priorité pour satisfaire aux critères d'entreposage de produits de grandes valeurs. Avec les différentes améliorations apportées en cours d'année, notamment dans la surveillance diurne et nocturne, en renforcement de notre technologie biométrie, la Société répond à de la haute sécurité ainsi qu'une traçabilité indispensable dans le cadre de nos activités. En complément, les recommandations des assureurs ainsi que leurs visites régulières, font partie du processus du développement de la sécurité.

Dans le secteur de l'aéroport, la sécurité du fret aérien continue d'imposer de plus en plus de modifications fondamentales

d'accès sur le site. Nous y faisons face en respectant les exigences douanières, tout en tentant de défendre au mieux les intérêts de notre clientèle.

EVOLUTION DES LEGISLATIONS

Avec la publication du rapport du Contrôle Fédéral des Finances « Suivi de l'évaluation des activités de surveillance auprès des ports francs et entrepôts douaniers ouverts » d'avril 2019, le CDF « a constaté les progrès réalisés lors de ses visites aux bureaux des douanes à Genève Aéroport, Genève-Routes. La qualité des inventaires s'est améliorée. Les bureaux de douane disposent des informations sur les locataires des ports francs et s'en servent pour leur analyse de risque ». Pour rappel, ce rapport fait suite aux « recommandations du CDF » adressées en 2014 au DFF et à l'AFD.

A noter qu'au cours de l'année ce n'est pas moins de 32 clients que nous avons refusé pour une entrée en relation et que notre société démontre sa volonté de maîtriser le suivi des objets stockés dans ses locaux.

Les Ports Francs et Entrepôts de Genève SA maintiennent des rapports étroits avec les autorités douanières suisses, de même qu'avec celles de tous les autres secteurs de l'Etat concernés. Dans toute la mesure du possible, la Société défend l'octroi des moyens permettant à l'autorité régaliennne d'opérer tous les contrôles nécessaires sur les marchandises sensibles qui lui sont soumises. Elle considère que la collaboration avec toutes les autorités est de première importance dans l'exercice de son activité. En maintenant les filtres au niveau des « antiquités », les Ports Francs respectent les engagements pris depuis maintenant plus de trois ans.

PERSONNEL

La stabilité du personnel continue à constituer un élément majeur du bon maintien de la Société. Tout en privilégiant la qualité des services, les collaborateurs savent réagir aux défis posés en trouvant les solutions adéquates. L'optimisation de l'outil de travail s'est poursuivie grâce aux compétences exprimées de chacun et avec

un outil informatique redessiné tout au long de l'année écoulée. Cette stabilité devrait permettre notamment à la future Directrice générale de se familiariser avec son nouveau poste dans de très bonnes conditions. Le Conseil d'administration après plusieurs mois d'étude a finalisé son choix, avec l'approbation du CE, à fin 2019.

La formation continue et la participation à des colloques demeurent des éléments privilégiés de la politique de motivation et de développement personnel, encourageant ainsi le professionnalisme de chacun.

RELATIONS PUBLIQUES

La Société a poursuivi l'objectif qu'elle s'est fixé depuis plusieurs années notamment en répondant favorablement aux demandes de sponsoring relatives au monde des objets d'art. En a bénéficié entre autres la manifestation à succès « AVV » (Art en Vielle Ville).

En tant que membre de commissions diverses, aussi bien au sein de l'Association des Transitaires de Suisse Romande (Spedlogswissromandie) qu'au sein des associations genevoises, la Société s'est à nouveau impliquée intensivement dans les dossiers touchant à ses secteurs d'activités.

2020 LES GRANDES LIGNES

Avec l'étude parcelle « TIVOLI » et ses implications sécuritaires, nous allons entrer dans une ère nouvelle de gestion des zones « hors douane ». Celles-ci devraient être mieux rentabilisées et permettre une



augmentation sensible du chiffre d'affaire et des résultats lors des prochaines années.

La réhabilitation du bâtiment D reste une priorité à laquelle le Conseil d'administration et la Direction ont décidé d'accorder toute leur attention et énergie. Nous confirmons ainsi les signes forts de notre volonté d'adapter l'ensemble de nos installations dans le respect des normes en vigueur.

Nous continuerons le maintien de notre politique de respect exemplaire des normes légales auxquelles nous sommes soumis ainsi que des règles d'éthique professionnelle.

Pour se faire, nous allons maintenir les différentes clauses en relation avec la clientèle dans les secteurs et activités suivantes :

Location :

- Vérification de l'ensemble des données en relation avec la signature d'un contrat de bail et la gestion des sous-locataires.
- Contrôle systématique dans les différents fichiers disponibles notamment SECO et Interpol.

Magasin général :

- Respect de la tenue d'inventaire selon la Loi sur les douanes.

Antiquités archéologiques :

- Examens approfondis des critères en lien avec les antiquités.

A l'aube de modifications territoriales importantes dans notre secteur d'activité, notamment avec l'ouverture du CEVA, les Ports Francs & Entrepôts de Genève SA doivent aussi répondre d'une façon efficace aux défis en lien, à savoir circulation et sécurité des personnes, respect de son site ainsi que sécurisation des lieux proches.

Alain DECRAUSAZ, Directeur général

RAPPORT FINANCIER

Informations générales

Les Ports Francs et Entrepôts de Genève SA (la Société) représentent une société mixte à laquelle participe l'Etat de Genève en qualité d'actionnaire au sens de l'article 762 alinéa 2 du Code des Obligations.

L'adresse de son siège social et établissement principal est 6a, route du Grand-Lancy - Lancy. La Société ne détient pas de filiale. La Société a pour but l'exploitation des dépôts francs sous douane, des entrepôts et bâtiments qui lui sont liés, appartenant à elle-même ou à des tiers, en pleine propriété, en droit de superficie ou sous toute autre forme.

Base de préparation et méthodes comptables

La présentation des comptes des Ports Francs et Entrepôts de Genève SA (PFEG) au 31 décembre 2019 a été établie en conformité avec la Norme internationale d'information financière pour les petites et moyennes entités (IFRS pour PME) publiée par l'International Accounting Standards Board. Ils sont libellés en Francs Suisses (CHF).

ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

L'Etat du résultat global au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 appelle les observations suivantes :

1. Locations : les recettes de la Société sont principalement composées de locations de surfaces et emplacements, sur les sites de la Praille et de l'Aéroport.
2. Autres recettes : les autres recettes regroupent principalement les activités sous-dossiers, services aux locataires, transports et logistiques. L'augmentation du poste s'explique par la facturation d'aménagement de bureau et l'augmentation des facturations douane.
3. Loyers payés : la rente annuelle du droit de superficie s'élève à 2'510 milliers de CHF en faveur de l'Etat de Genève pour une durée de 90 ans. Les autres loyers concernent notamment celui des locaux de l'aéroport.
4. Frais de transport et charges liées aux services rendus : ils sont rattachés aux services rendus dont la contrepartie est liée aux autres recettes (voir point 2).
5. Frais généraux d'exploitation : la diminution de ce poste reflète la baisse des travaux d'aménagement.
6. Autres produits et charges d'exploitation : elles résultent essentiellement du départ à la retraite d'un collaborateur bénéficiant de la garantie de prestations.
7. Charges financières : la baisse de ces charges est proportionnelle à l'amortissement des prêts bancaires et du prêt auprès de l'Etat de Genève.
8. Ce poste prend en compte la régularisation définitive des années 2016 à 2017. La provision pour risque de sous-capitalisation de 400 milliers de CHF enregistrée sur l'exercice 2018 n'a pas été reconduite, le ruling avec l'AFC ayant été confirmé.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU TITRE DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

(montants en milliers de CHF)	Note	31.12.2019	31.12.2018
Locations	1	19'165	20'641
Autres recettes d'exploitation	2	4'031	3'643
Produits des activités ordinaires		23'196	24'284
Loyers payés	3	(3'900)	(3'922)
Frais de transport et charges liées aux services rendus	4	(1'093)	(949)
Marge brute		18'203	19'413
Salaires et avantages du personnel		(4'319)	(3'215)
Frais généraux d'exploitation	5	(5'435)	(5'989)
Dotations aux amortissements		(4'257)	(4'250)
Autres produits et charges d'exploitation	6	(62)	(573)
Résultat opérationnel		4'130	5'386
Charges financières	7	(3'722)	(3'996)
Produits financiers		8	4
Résultat avant impôt		416	1'394
Charge d'impôt sur le résultat	8	(681)	(654)
Résultat net de l'exercice		(265)	740
Réserves au début de la période		8'256	7'129
Résultat N-1		740	333
Dividendes		(180)	(180)
Gains (pertes) actuariels, net d'impôts		(1'396)	974
Réserves à la fin de la période		7'420	8'256

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

(montants en milliers de CHF)	Note	31.12.2019	31.12.2018
ACTIF			
Trésorerie	9	16'062	26'761
Créances clients, net	10	952	750
Autres actifs courants		616	689
Actifs courants		17'630	28'200
Immobilisations corporelles	11	139'793	142'891
Immobilisations incorporelles		85	1
Actif d'impôt différé	12	1'440	978
Actifs non courants		141'318	143'870
Total ACTIF		158'948	172'070
PASSIF			
Fournisseurs		1'132	1'075
Prêts	13	2501	12'494
Autres passifs courants		1'427	2'263
Capitaux étrangers courants		5060	15'832
Prêts	13	138'394	140'902
Autres passifs non courants		863	787
Engagement de retraites	14	5'988	4'065
Capitaux étrangers non courants		145'546	145'754
Total des capitaux étrangers		150'305	161'586
Capital social	15	1'500	1'500
Réserve légale issue du bénéfice	16	513	503
Réserves facultatives issues du bénéfice	16	6'905	7'751
Propres parts du capital		(10)	(10)
Résultat de l'exercice		(265)	740
Total des capitaux propres		8'643	10'484
Total PASSIF		158'948	172'070

BILAN

Le bilan 2019 appelle les observations suivantes :

- 9 Liquidités : ce poste comprend la caisse, le compte postal, les comptes d'espèces auprès des banques. La diminution de ce poste est due au remboursement d'un prêt hypothécaire de 10 millions de CHF arrivant à échéance en juin 2019 au taux de 4.13%.
- 10 Créances clients : ce poste inclus une provision sur client douteux qui couvre les risques connus faisant l'objet d'une liste nominative.
- 11 Immobilisations : les amortissements sont imputés de façon à amortir le coût des actifs diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité estimée, en appliquant la méthode de l'amortissement linéaire.
- 12 Actif d'impôt différé : les actifs d'impôt différé correspondent aux incidences fiscales potentiellement liées aux engagements de retraite.
- 13 Prêts : la Société a souscrit plusieurs prêts bancaires sur des durées allant de 8.5 années à 15 années et dont les taux d'intérêts annuels sont compris entre 1.70% et 4.16%. L'emprunt de 10 millions de CHF avec l'UBS a été remboursé au 30 juin 2019. L'échéance des prêts restant s'échelonne entre 2022 et 2028. Pour financer le transfert d'actif, la société a souscrit un prêt auprès de l'Etat de Genève de 92 millions de CHF sur une durée de 90 ans.
- 14 Engagements de retraite : l'évolution des engagements de retraite repose sur les évaluations actuarielles notamment sensibles aux hypothèses de taux d'actualisation et de taux d'augmentation des salaires, telles qu'indiquées ci-dessus. Ces évolutions ont entraîné des gains actuariels de 1836 milliers de CHF. A fin décembre 2019, les engagements de retraite s'élèvent à 5988 milliers de CHF, en hausse de 1923 milliers de CHF par rapport à fin 2018.
- 15 Capital social : le capital action est constitué de deux types d'actions nominatives entièrement libérées.
- 16 Réserve : l'attribution à la réserve générale légale est régie par les dispositions du Code des Obligations (10% du super dividende art. 671 al. 2 ch. 3). La réserve générale libre découle des propositions du Conseil d'administration approuvées par les actionnaires lors des Assemblées générales.

PROPOSITION RELATIVE A L'EMPLOI DU BENEFICE AU BILAN

Le Conseil propose à l'assemblée générale la répartition suivante :

(Montants en milliers de CHF)	
Bénéfice de l'exercice 2019	-265
Dividende de 12 %	180
Attribution à la réserve légale	11
Attribution à la réserve libre	-455
Total	-265

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Deloitte.

Deloitte SA
Rue du Pré-de-la-Bichette 1
1202 Geneva
Switzerland

Phone: +41 (0)58 279 8000
Fax: +41 (0)58 279 8800
www.deloitte.ch

Rapport de l'auditeur

Au Conseil d'administration de
Ports Francs et Entrepôts de Genève SA, Lancy

Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels

En notre qualité d'auditeur, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Ports Francs et Entrepôts de Genève SA, comprenant l'état du résultat, le bilan, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux International Financial Reporting Standards pour PME (« IFRS-PME »), incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur indépendant

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Deloitte.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle de la situation financière ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie, conformément aux IFRS-PME et sont conformes à la loi suisse.

Deloitte SA



Fabien Bryois
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Alexandre Ribordy

Genève, 14 mai 2020
FBR/ARI/mab

Annexe : Comptes annuels (état du résultat, bilan, état des variations des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie et annexe)

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION	MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Administrateurs nommés par l'Etat	M. David HILER, Président M. Jacques SCHÄR M. Edouard WOHLWEND, Secrétaire (<i>jusqu'à l'AG 2019</i>) Mme Simone IRMINGER (<i>dès l'AG 2019</i>)
Administrateurs actions A, nommés par l'Assemblée générale	M. Martin DUNNING M. Jean-Claude FERT M ^e Alexandre MONTAVON, Vice-président
Administrateurs actions B, proposés par l'Etat et nommés par l'Assemblée générale	Me Marie FLEGBO-BERNEY M. Alain PEYROT (<i>jusqu'à l'AG 2019</i>) M. Andreas STRICKER Mme Sophie MYDSKE-MOSER (<i>dès l'AG 2019</i>)
ORGANE DE REVISION	Deloitte S.A.

DIRECTION	M. Alain DECRAUSAZ Directeur général M. Gilbert EPARS Directeur commercial M. Louis TOLEDANO Directeur administratif (entrée en fonction le 1.02.2019)
-----------	---

LES SITES PFEG



Halle de fret de l'aéroport



Mipsa Nord et Sud



PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Rte du Grand-Lancy 6a
CP 1535 - 1211 Genève 26
Tél: +41 22 307 07 07
Fax: +41 22 342 57 16
info@gva-freeports.ch